

## Sur l'AVS, la Suisse est provinciale

L'AVS mérite mieux que les débats politiques de cette semaine. En effet, il faut l'assainir, et on peut le faire en suivant l'exemple des pays nordiques, de la Pologne et de l'Allemagne. Oui, même l'Allemagne, que l'on dit figée dans une torpeur anti-réformes, a assaini sa «Rentensicherung», datant de Bismarck. Le renvoi de la 11e réforme de l'AVS prônée par les radicaux est la première mesure. Car il faut, en effet, recommencer. Comment?

Les pays mentionnés ont assorti leurs systèmes de rentes publiques de deux multiplicateurs. D'une part, on fait varier les rentes selon l'espérance de vie et le nombre des jeunes qui doivent supporter le système et, d'autre part, on introduit l'évolution du produit national de l'année écoulée dans le calcul des rentes. Les modèles varient selon les pays.

En Lettonie, le système le plus simple est appliqué. Les rentes sont modulées selon le taux de changement de la somme salariale du pays l'année précédente. Parce que les contributions, comme en Suisse, sont un pourcentage fixe de cette somme, les recettes et, partant, les dépenses du système reflètent à la fois l'évolution démographique et économique. Seulement la longévité pourrait causer des problèmes ultérieurs si elle augmentait encore. Mais là, on aurait le temps de corriger, parce que de telles évolutions sont lentes.

La Suède a ciselé encore plus son système. D'une part, les contributions sont enregistrées pour chaque assuré sur son compte. Mais comme en Suisse, il est fictif, car la rente publique se fait par répartition, les primes des jeunes paient les rentes des vieux du moment, il n'y a pas d'accumulation réelle de capital comme dans le deuxième pilier. Ensuite, les Suédois calculent le niveau de la rente de chaque génération annuelle en la divisant par le taux d'augmentation de la durée de vie de ces rentiers futurs. Ainsi ils ne toucheront jamais trop. Ce calcul se fait sur leurs comptes à l'âge de 61 ans, mais les assurés décident eux-mêmes quand ils partent à la retraite. Il n'y a plus d'âge réglementaire. Les rentes varient simplement en fonction de la décision individuelle. Les politiciens suisses pourraient ainsi sortir du piège que le chef du Département de l'intérieur leur a creusé avec les 67 ans proposés. Il n'y a pas non plus, en Suède, de subventionnement à l'arrosoir d'éventuelles rentes anticipées.

La Suède fait varier ensuite les rentes courantes de tous selon le produit national de l'année écoulée, moins 1,6%. Ceci crée une marge de sécurité qui amortira le choc du nombre défaillant des jeunes contributeurs.

Partout, y compris en Allemagne, ces modèles sont entrés en vigueur avec un «facteur de pérennité» calculé selon l'économie et la démographie.

Qu'attendent donc les politiciens suisses? Ils rafistolent un système AVS qui aujourd'hui fonctionne selon les deux principes d'assurance publique, à savoir à contributions définies (les pour-cent de salaire) et à prestations définies (les rentes fixées en francs). Avec moins de jeunes et une durée de vie plus longue c'est la recette de la faillite, mathématiquement.

Le propre des systèmes nordiques est en plus que tout financement public a été exclu: assurés et rentiers sont mis en équilibre permanent. Si la politique veut subventionner les quelques personnes épuisées avant l'âge, elle le fera par l'assurance invalidité. Si elle veut soutenir les rentiers trop pauvres, elle le fera par les rentes complémentaires, financées aujourd'hui déjà par le fisc, et non pas par l'AVS. Si l'on veut donner des bonifications d'éducation ou de soins, à la politique fiscale de payer. Et si les individus décident de se mettre à la retraite, c'est leur affaire. En Suède comme en Suisse surtout, ils disposent dans leur immense majorité d'un deuxième pilier bien capitalisé.

Ces principes mettent en lumière la provincialité et la pingrerie de la discussion suisse du moment. Je n'ai pas encore rencontré un seul parlementaire qui ait étudié les systèmes nordiques, recommandés d'ailleurs par les experts de la Banque mondiale. Des provinciaux, je vous dis .

© Le Temps, 2008. Droits de reproduction et de diffusion réservés.